

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES RIVES DE LA SAANE A AUZOUVILLE SUR SAANE

ENQUETE PUBLIQUE DU 5 DECEMBRE 2022 AU 6 JANVIER 2023

PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS RECUES

Observations favorables (3)

Deux avis déposés sur le registre expriment un avis favorable, l'un des déposants précise qu'il a participé aux travaux d'implantation et estime que la construction des équipements est créatrice d'emplois.

Par le biais du registre électronique, un habitant de la commune estime que la technologie des éoliennes est moins dangereuse que la production nucléaire et qu'elle permet de s'affranchir de la dépendance vis à vis des autres pays.

Observations défavorables (4)

Sur le registre électronique, une association locale : »Etainpuis environnement « a développé un argumentaire reprenant les remarques formulées par la MRAe et en les commentant. Trois points sont mis en avant :

- Le risque de saturation et d'encerclement reconnu, une atteinte au paysage
- Une atteinte à la biodiversité avérée
- L'impact du déroulement du chantier

Toujours sur le registre électronique, une personne estime qu'une nouvelle fois la vallée de la Saâne va être dénaturée avec la présence de nouvelles éoliennes qui n'ont rien d'écologique

Trois courriers m'ont été adressés en mairie :

Madame LEBAUDY 2 route de la Mer à Auzouville sur Saâne développe les nuisances du projet :

- Nuisances sonores, forte pollution visuelle, impact important sur la faune, perturbation sur la télévision la radio et le téléphone . Dépréciation immobilière d'au moins 20%, nuisances lors de l'installation des éoliennes en raison des accès routiers inadaptés, scepticisme sur le recyclage après démantèlement .

- Elle exprime son incompréhension quant aux contraintes imposées pour réaliser des travaux sur sa maison et l'absence de restrictions pour l'implantation d'éoliennes.

- Elle s'interroge sur la nécessité d'installer des éoliennes compte tenu des centrales nucléaires à proximité.

Monsieur Marc LEBAUDY 2 route de la Mer à Auzouville sur Saâne met également l'accent sur le risque de dépréciation de sa propriété, il estime qu'il serait judicieux de mettre un terme aux nouvelles implantations d'aérogénérateurs en Seine Maritime et, en tout état de cause de modifier les règles d'implantation en citant la grande Bretagne, la Norvège etc.. comme exemple à suivre. Monsieur LEBAUDY remarque que lors des périodes froides du mois de décembre, les éoliennes ne fonctionnaient pas faute de vent.

Monsieur Michel ANDRE lotissement Le Teillage à Auzouville sur Saâne pose la question du devenir de l'environnement et de la déperdition de valeur des biens des propriétaires aux abords des

éoliennes. Il regrette que le cheminement des câbles de liaison aux installations de réception du courant fourni par les aérogénérateurs ne soit pas parfaitement défini.

Il estime qu'avec les installations nucléaires locales actuelles et futures, nous disposons d'assez de production électrique.

En conclusion, Monsieur ANDRE déclare être contre le projet.

Observation adressée au maire d'Auzouville sur Saône qui a été portée à ma connaissance

Dans un courriel adressé en mairie, Monsieur Alain ADAM Maire honoraire de Lammerville, commune incluse dans le périmètre d'affichage, évoque l'aspect administratif des retombées financières du projet pour la commune d'Auzouville sur Saône et la baisse des valeurs locatives des biens immobiliers soumis aux nuisances des éoliennes. Il joint un article décrivant les désavantages du développement de l'éolien en France.

Enfin , la société COLAS FRANCE 1 rue du Colonel Pierre Avia 75730 PARIS CEDEX , dans un message posté sur le registre électronique de l'enquête, formule des offres de service pour la réalisation des travaux.

Fait à Bonsecours le 9 janvier 2022

Jacques LAMY
Commissaire enquêteur



Pièces annexées : copie des courriers de Mme LEBAUDY, Mr LEBAUDY, Mr ANDRE et contribution de l'association Etainpuis environnement.

Documents remis au maître d'ouvrage le 9 janvier 2023 par courriel, réponse souhaitée pour le 23 janvier 2023